

n°
314
3,00€

Logement et Famille

LA REVUE D'INFORMATION DE LA CNL

Mars
2023



LES FEMMES

**au coeur
du combat social**

L'Actu

Ecoles : la mobilisation
contre la carte scolaire
est engagée

La Conso

Négociations dans la
grande distribution : la
facture va encore grimper

Le Mag

Sarah Bernhardt :
une femme libre

On en a parlé



Faits marquants de ces dernières semaines dans la presse

CONSOMMATION

Restos du Cœur : 22 % de personnes accueillies de plus que l'année dernière sur les trois premiers mois de cet hiver.

Le nombre de personnes accueillies aux Restos du Cœur a bondi de 22 % lors des « *trois premiers mois* » de la campagne d'hiver 2022/23 par rapport à l'année dernière, a annoncé mardi l'association, qui relève une forte hausse de la fréquentation des familles avec de très jeunes enfants. Sur un an, les distributions alimentaires dans l'espace public -cantines solidaires, accueils de jour, maraudes- ont « *enregistré une augmentation de 25 %* » a déclaré le président de l'association, Patrice Douret, lors d'une conférence de presse. Les familles monoparentales, principalement des femmes seules avec enfants, représentent un quart des personnes accueillies et leur nombre a augmenté de 21 % sur un an.

Plus de la moitié des personnes accueillies par les Restos du Cœur a moins de 25 ans.



RETRAITES

Retraites à 1 200 euros : après l'aveu de Dussopt, l'embarras grandissant du pouvoir.

La question semble devoir devenir le symbole définitif des mensonges de l'exécutif sur sa réforme. Les imprécisions d'Olivier Dussopt ont désespéré ses propres collègues, jusqu'à Matignon, où l'entourage de la première ministre a regretté l'incapacité

du ministre du travail à chiffrer la mesure. « *Certains ont fait le pari que les gens n'allaient pas creuser* », regrette un conseiller ministériel.

L'embarras est d'autant plus grand que plusieurs membres du gouvernement s'étaient avancés sur la portée de la mesure. « *Pas moins de 1 200 euros* » pour les « *pensions de retraite des Français* », c'est notre engagement », clamait le ministre Franck Riester en décembre. Sa collègue Marlène Schiappa parlait d'un « *plancher* » à ce niveau. Et le 11 janvier, Olivier Véran, le porte-parole du gouvernement, allait plus loin : « *2 millions de retraités actuels [...] verront leur retraite majorée à 1 200 euros brut par mois* », assurait-il.



JURIDIQUE

La proposition de loi antisquat aggraverait la situation du mal logement.

Les responsables politiques semblent pour le moment accorder une « *faible place* » à ces questions, déplorent les auteurs du rapport. Pire : un texte, en cours d'examen au Sénat, pourrait aggraver la situation. Cette proposition de loi, portée par le député Renaissance Guillaume Kasbarian, prévoit de durcir la réglementation sur les squats et d'affaiblir les protections des locataires ayant des impayés de loyer. S'il est définitivement adopté, les locataires n'ayant pas payé leur loyer et faisant l'objet d'une procédure d'expulsion pourraient écoper

d'une peine de prison au bout de deux mois de procédure. Du jamais vu depuis 1867, expliquait dans Le Monde le président de la Fédération des acteurs de la solidarité, Pascal Brice.



RETRAITES

Les retraites, cette grande conquête de la vie sur le capital.

Issu du programme du Conseil national de la Résistance, notre système de retraite a permis à des millions de personnes d'avoir une existence épanouissante après une vie de travail. En recul depuis la fin des années 1980, il constitue une bataille civilisationnelle qui se poursuit encore aujourd'hui dans la rue, contre la réforme d'Emmanuel Macron

Imaginez une création sociale si enthousiasmante que vous seriez prêt à construire et à peindre les murs des administrations à bâtir. « *C'est ce qui s'est passé lors de la fondation de la Sécurité sociale et du régime général de retraite. Pour la première fois, tous les Français avaient droit à une pension. Ils ont été des milliers à donner un coup de main de façon bénévole et volontaire pour ouvrir 138 caisses de Sécurité sociale en quelques mois à travers le pays, car ils mesureraient bien qu'ils étaient en train de créer un patrimoine commun et de mener une conquête humaine formidable* », raconte Pierre Caillaud-Croizat, petit-fils d'Ambroise Croizat (1901-1951), fondateur de la Sécu, en 1945.



2

ON EN A PARLÉ

5

L'EDITO

Jocelyne Herbinski

6

LES BRÈVES

9

LE DOSSIER

Les femmes au cœur du combat social

- Femmes au travail : Peu de PDG, beaucoup de premières de corvée !
- Les femmes 1^{ères} victimes du mal logement

14

L'ACTU

- Solidarité avec les populations de Turquie et la Syrie !
- Ukraine, un an après...
- Ecoles : la mobilisation contre la carte scolaire est engagée.
- Femmes et CNL : elles témoignent

17

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

18

LE LOGEMENT

Interview de Stéphane Peu : « J'ai voulu déposer une loi d'ensemble pour le logement »

20

LA CONSO

- Négociations dans la grande distribution : la facture va encore grimper
- Compléments alimentaires : Peut-on se fier aux allégations nutritionnelles et de santé ?

23

LE MAG

- Redécouvrir Les Combattantes, une série qui veut visibiliser les femmes lors de la Grande Guerre
- Sarah Bernhardt : une femme libre



LOGEMENT ET FAMILLE
LE RÉVEIL DES LOCATAIRES

Revue d'information
de la Confédération
Nationale du Logement

8 rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64
Fax : 01 48 57 28 16
Courriel : cni@lacnl.com

Rédaction en chef

Marie-Pierre VIEU
mariepiere.vieu@lacnl.com

Ont collaboré à ce numéro

Margaux ALDEBERT,
Alain GAULON, Jocelyne HERBINSKI,
Camille NAGET, Philippe TESTE,
Marie-Pierre VIEU.

Iconographie

Eric KARTENER

Fabrication maquette

Eric KARTENER
eric.kartener@lacnl.com

Impression

Imprimerie Berger Levraut Toul

Partenariat

Alain GAULON
alain.gaulon@lacnl.com

Abonnement

Catherine COLLEU
catherine.colleu@lacnl.com
Abonnement annuel : 30,00 euros
Adhèrent : 15,00 euros
Adhésion en ligne : 58 euros
CCP 43101 E PARIS

Directeur de la publication

Eddie JACQUEMART

ISSN : 0753-1419

Commission paritaire de presse
n° 0624 G 80010



Le billet d'humeur

Emmanuel Macron mis KO par Gisèle Halimi.

Alors qu'Emmanuel Macron pensait avoir touché le Graal en décidant de rendre hommage ce 8 mars 2023 à la grande militante féministe Gisèle Halimi, son initiative fait pschitt... Les voix se succèdent pour dénoncer un hommage opportuniste et indigeste, au moment où les femmes sont les premières victimes collatérales de la réforme des retraites. Toutes renvoient au visage du chef de l'Etat, le bilan anti social et anti femmes du gouvernement Borne : campagne pour l'extension du quotient familial conjugal dans le calcul des impôts (favorable aux hommes), refus d'allonger le délais de recours à l'IVG, refus de s'attaquer au mal logement d'abord préjudiciable aux femmes et mamans solos... Violaine Lucas présidente de l'association « Choisir la cause des femmes » se fend même d'une lettre au vitriol pour refuser l'invitation du Président, de même que le propre fils de Gisèle Halimi. Bref pour Emmanuel Macron, cela s'appelle un flop !

Le numéro 315 paraîtra
en Avril 2023

- CNL Confédération Nationale du Logement
- Confédération Nationale du Logement
- @La_CNL
- @CNLogement
- @cnlogement

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ, ÇA PEUT PARAÎTRE COMPLIQUÉ. AVEC *Mon Pilotage Élec*, C'EST TOUT DE SUITE PLUS SIMPLE.

ENGIE vous aide à réduire votre consommation d'énergie avec des outils simples et pratiques. **MON PILOTAGE ÉLEC*** vous permet de piloter à distance votre chauffage pièce par pièce pour trouver le meilleur équilibre entre confort et consommation. Plus d'infos sur particuliers.engie.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Les économies d'énergie réalisées vont toutefois dépendre de vos habitudes de chauffage au sein de votre foyer avant l'installation de Mon Pilotage Élec. Voir détails sur particuliers.engie.fr/economies-energie/economies-au-quotidien/mon-pilotage-elec.html

ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2435285 011€ - RCS NANTERRE 542 107 651.



Edito



Jocelyne HERBINSKI

*Secrétaire confédérale
responsable du pôle Habitat*

De 1916 à l'appel à la grève féministe du 8 mars 2023, à la CNL les femmes ont toujours été mobilisées, en première ligne pour la défense des droits. C'est même de la mobilisation des femmes qu'est née la CNL. Pendant la première guerre mondiale, dans une société très marquée par le patriarcat, alors que les hommes sont au front et s'enlisent dans les tranchées, les femmes restées à l'arrière doivent gérer le quotidien, le manque, la faim, et décident de s'organiser en particulier contre les hausses de loyer amenant à la création de l'Union fédérale des locataires de France et des colonies le 11 avril 1916.

La place des femmes dans les luttes sociales est centrale, même si malheureusement l'histoire ne l'a pas toujours retenu. Et aujourd'hui, encore, à la CNL, dans les organisations syndicales, dans les associations, dans les mouvements sociaux, les femmes battent le pavé, sont en première ligne pour défendre le progrès social. Si elles sont en première ligne, c'est aussi parce qu'elles sont les premières à être exposées au détricotage des conquits sociaux organisés par les gouvernements ultra-libéraux. Ce sont elles qui s'occupent plus des enfants, mais aussi des personnes âgées vieillissantes en perte d'autonomie, des proches malades. Elles sont plus directement confrontées au recul des services publics essentiels : santé, école, et bien sûr logement. Les femmes sont les premières victimes du mal logement, retrouvez dans le dossier de Logement et Famille consacré aux femmes au cœur du combat social, un article qui revient en profondeur sur ce sujet. Je vous invite également à lire les portraits plein d'humanité de celles qui sont le visage de la CNL.

La mobilisation sur le front social ne faiblit pas. L'hiver était chaud, le printemps sera brûlant. La CNL est pleinement engagée dans la mobilisation contre la réforme des retraites, et contre toutes les attaques contre les plus fragiles. Le 1er avril, soyons toutes et tous dans la rue contre les expulsions locatives et contre la proposition de loi Kasbarian-Bergé qui continue son cheminement parlementaire avec le soutien de la droite et de l'extrême-droite. Dans un contexte social marqué par l'inflation et les hausses de charges, les impayés de loyers sont en augmentation et nous craignons une explosion des expulsions dès la fin de la trêve hivernale. La CNL continue de se battre pour 0 expulsion. Nous saluons tout le travail qui est fait dans les amicales, par les militant.e.s, par les administratrices et administrateurs pour accompagner individuellement les locataires menacés d'expulsion. C'est indispensable.

Enfin, avec ce numéro 314 de Logement et Famille, vous trouverez un supplément avec tous les résultats des élections des représentant.e.s de locataires. La CNL reste première organisation avec plus de 440 élu.e.s à travers la France. Bravo à toutes et tous les nouveaux élu.e.s, et merci à toutes celles et ceux qui continuent de faire confiance à notre organisation pour porter la voix des habitant.e.s.

A très bientôt.

VAL DE MARNE

Bonneuil

La CNL 94 réunit les locataires et dresse la liste de leurs doléances pour engager la lutte.



DORDOGNE

Veyrignac

LA CNL met Périgord habitat au pied du mur.

La CNL a porté main forte aux locataires de la place des Mésanges, à Veyrignac pour qu'ils obtiennent un rendez-vous et soient entendus par Périgord Habitat. En effet sur les 10 logements du lotissement, trois habitations ont été désertées et pour les autres, elles sont l'objet de multiples problèmes, à commencer par des problèmes de chaudière qui privent régulièrement les habitant-es d'eau chaude et de chauffage, alors que certains ont des soucis de santé ou des enfants en bas âge. Ces dysfonctionnements à répétition et les retards pris par le bailleur pour engager les réparations nécessaires ont conduit les locataires à procéder eux-mêmes à des travaux, faute de mieux, tant ils craignent pour leur santé et leur sécurité. Pour se défendre ils ont monté, en 2020, le collectif des locataires de Veyrignac et joint la CNL24. Depuis, malgré un engagement écrit de la directrice gé-

nérale de Périgord Habitat, rien n'a encore été fait. En juin dernier, les habitants ont refusé de signer un compromis trop imprécis selon eux et ont envoyé un protocole d'accord plus circonstancié, resté lettre morte. Le 17 janvier, une réunion technique avec Périgord habitat s'est enfin déroulée, mais sans réelle efficacité selon les riverains. Une procédure juridique est donc à présent entamée. « *On n'est pas dans ce rapport de force de gaieté de cœur, mais il faut que les choses se résolvent* », expriment les locataires.

PAS-DE-CALAIS

Une activité soutenue pour l'amicale du Calaisis.

À la suite de l'AG de l'amicale de la Confédération nationale du logement du Calaisis, son président Philippe Gardin a dressé un point de son activité dans la presse locale.

Il y cite les 800 signatures obtenues avec la pétition réclamant la mise en place d'un bouclier thermique. « *Le décret pour en faire bénéficier les logements sociaux est paru dans les jours suivants. Quand le mégawattheure de gaz dépasse 67 €, le surplus est pris en charge par l'État. On est encore pour certains bâtiments sur des passoires thermiques. On a très bien réhabilité à Mollien ou Margollé, mais ça a un coût. On est en train de faire Mallet-Stevens, c'est 11 millions d'euros, Curie, c'est 15 millions...* » explique-t-il dans *La voix du Nord*. Selon lui, Terre d'Opale Habitat (TOH, NDLR) a fait un geste important en direction des locataires en prenant en charge 40 % du reste à charge des gens. « *Pour certains, on était passé d'une facture de 1 000 € à 2 500 € de chauffage. Cela a amené des réclamations. Sur le Minck, sur 750 logements, on a des petites chaufferies qui ne fonctionnent qu'au gaz, alors qu'au Beau-Marais, une partie des locataires est chauffée par la chaufferie du Beau-Marais qui fonctionne aussi bien au gaz qu'au bois* ».

Il rappelle que la CNL a mené la bataille via une pétition afin que le contrat multiservices qui permet à TOH d'envoyer des entreprises comme Engie et Logista pour faire les réparations normalement à la charge des locataires reste gratuit pour les habitants et ne devienne pas payant comme cela était programmé. Les 300 signatures collectées ont permis

Brèves

aux locataires d'obtenir gain de cause. Cela représente un coût de 600 000 € par an pour TOH. Enfin la CNL est mobilisée sur la question des compteurs d'eau individuels...

NORD Wervicq-Sud

La CNL 59 organise son vide grenier.

Il y avait beaucoup de monde pour le vide grenier, initié par l'amicale wervicoise des locataires CNL 59 qui s'est tenu mi-février.



Sur près de 250 m de linéaires, toutes sortes d'objets plus ou moins hétéroclites s'étaient sans retenue aux côtés de cartes postales, vinyles et vêtements jetés pêle-mêle au fil des manipulations dans lesquels chacun-e pouvait dénicher la pièce ou la babiole qu'il-elle cherchait. Hervé Dancoisne, responsable de l'association s'est félicité de la journée et a donné rendez-vous le dimanche 28 mai prochain pour un prochain vide-grenier dans le quartier Curie-Ferry.

VAUCLUSE

La CNL mobilisée contre la réforme retraites et la loi Kasbarian.



La CNL 84 dénonce la guerre anti habitants que mène le gouvernement Borne. Entre la réforme des retraites qui scelle le report de l'âge légal de la retraite à 64 ans et la loi Kasbarian-Bergé qui criminalise les habitant-es en cas de loyers impayés et instaure le délit de solidarité envers les associations leur venant en aide, on retrouve la même logique anti sociale et répressive. Pour nous c'est NON et NON !

PARIS

Quelles évolutions du logement en temps de crise ?



Le 13 février dernier le journal l'Humanité organisait au pavillon de l'Arsenal à Paris, une journée de débats autour du logement. Eddie Jacquemart participait à la 1ère table ronde au côté du député communiste, Stéphane Peu, de la présidente de l'USH, Emmanuelle Cosse et du Président de Paris habitat, Eric Pliez.

Tous ont souligné que maintenir un secteur socialisé HLM était une réponse à la crise sociale. Le Président de la CNL a souligné l'urgence d'engager un plan de construction de 250 000 logements par an sur un quinquennat, de rétablir l'aide à la pierre et de faire vivre la loi SRU sur tous les territoires.

2023

LA CNL S'EXPOSE

Rénover son logement



De nombreuses familles vivent dans de véritables passoires énergétiques. Rénover son habitat constitue le seul moyen pour réduire ses factures énergétiques, améliorer son confort et limiter son impact sur l'environnement. C'est tout l'enjeu de cette exposition qui accompagne les habitants dans cette démarche et les conseille quant aux aides à leur disposition.

CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT

La CNL, le DAL, la CGT unis pour refuser la criminalisation des locataires.

Lors du Conseil national de l'habitat du 23 février dernier, la CNL par la voix d'Alain Gaulon a présenté un vœu pour le retrait de la loi Kasbarian, soutenu par le DAL, la CGT et la plateforme Logement pour Tou.Tes.

La motion souligne notamment :

« La proposition de loi Kasbarian-Bergé ne prévoit aucune mesure pour distinguer les riches propriétaires et les groupes financiers, des *petits propriétaires bailleurs* au nom desquels cette PPL est proposée ;

- des dispositions existent déjà dans l'article 226-4 du code pénal qui criminalise l'occupation de la résidence principale d'autrui, et dans l'article 38 de la loi DALO qui permet d'expulser en 48h et sans jugement les occupants sans droit ni titre de la résidence principale, secondaire ou occasionnelle d'autrui ;
- le Droit au logement est *un objectif à valeur constitutionnelle*, selon le conseil constitutionnel et est incontestablement violé par cette proposition de Loi ;
- Le Droit de grève est aussi un droit constitutionnel ;
- Notre pays n'a jamais été aussi riche, et doit se donner prioritairement les moyens de loger décemment et durablement toute la population, en particulier les personnes vulnérables, les ménages modestes, les jeunes, les migrants, et ce, dans un logement abordable, décent, stable, et écologique, plutôt que de les criminaliser ;
- Le texte d'une grande brutalité sociale aura pour conséquence désastreuse, entre autres, de jeter sur le trottoir des dizaines de milliers de personnes, alors que l'État n'arrive pas à mettre à l'abri toutes les personnes qui en sont privées. »

La présidence de séance a refusé de soumettre le vœu au vote. Chacun-e appréciera. ■



Texte de
Margaux ALDEBERT,
Camille NAGET,
Marie-Pierre VIEU

Le Dossier



LES FEMMES au coeur du combat social

Le féminisme est-il encore un combat neuf ? La lutte pour l'égalité des droits est d'une vibrante actualité : sur les salaires, les retraites, l'accès au logement... Pour également obtenir de compter pour une, être à chaque moment une citoyenne de plein exercice et gagner une vraie parité.

Les chiffres témoignent de l'urgence à se saisir de cette lutte.

En 2023 :

- 76 % de la population trouve que le monde du travail n'est pas égalitaire.
- Les femmes ne représentent que 36 % du temps de parole dans les médias
- 14 % des Françaises ont déjà subi un « *acte sexuel imposé* » (viol ou agression sexuelle), 15 % des femmes déjà subi des coups portés par leur partenaire ou ex-partenaire, 122 féminicides ont eu lieu en 2021 contre 102 en 2020.
- Chez les 15-24 ans, 4 jeunes femmes sur 5 considèrent qu'il est difficile d'être une femme dans la société actuelle

Logement et famille tient en ce mois de mars à se solidariser au combat des femmes, des habitantes. Ensemble gagnons la bataille !

Femmes au travail : Peu de PDG, beaucoup de premières de corvée !

15h40, on arrête toutes ? 15h40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent en moyenne chaque jour d'être payée sur la base d'une journée de travail standard. D'après une étude de l'INSEE, les hommes gagnent 28,5 % de plus que les femmes !

Aposte égal et compétences égales l'écart est de 9 %. L'égalité femme/homme, qui devait être la grande cause du premier quinquennat du Président Macron est encore bien loin d'être une réalité.

Les inégalités qui jalonnent la vie professionnelles des femmes ont des répercussions inévitables sur leurs retraites de l'aveux même des Ministres. Ainsi Frank Riester, Ministre chargé des relations avec le Parlement reconnaissait, il y a quelques jours, dans les médias : « *Évidemment si vous reportez l'âge légal (à 64 ans), elles sont un peu pénalisées* ».

Les femmes « un peu pénalisées » par la réforme des retraites ?

Elisabeth Borne a osé dire qu'elles étaient les « *grandes bénéficiaires* » de sa réforme. A la CNL, le constat n'est pas partagé, au contraire. Les pensions de retraites des femmes sont inférieures en moyenne de 40 % à celle des hommes. Comment expliquer toutes ces inégalités ? Les femmes sont plus souvent exposées au travail à temps partiel (76 % des temps partiels sont occupés par des femmes) avec des contrats plus précaires. Elles sont également plus souvent concentrées dans des métiers moins rémunérateurs et entravées dans leur déroulement de carrière. Les femmes bénéficient souvent moins des heures supplémentaires, ont des parts variables de leur rémunération inférieures. Ces inéga-

lités s'accroissent pour les femmes avec la maternité. Elles sont 14 % à prendre un congé parental d'éducation contre moins de 1 % des hommes.

Non, les femmes ne seront pas « *un peu*

pénalisées », ni même les « *grandes bénéficiaires* » de ce projet de réforme des retraites, elles seront au contraire plus fortement impactées que les hommes par le recul de l'âge de la retraite en conséquence d'une vie professionnelle marquée par les inégalités.

Des inégalités structurelles !

Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ne commencent pas avec le premier emploi, elles se construisent presque dès le berceau ! Dès le plus jeune âge, les filles sont plus facilement orientées vers les métiers les plus précaires et les moins rémunérateurs tels que les métiers dits de soin où les femmes sont surreprésentées. 95 % des assistantes maternelles, des aides-soignantes, des auxiliaires de vie sont des femmes. Au CAC 40, elles ne sont que 2 à être PDG !

Le 8 mars 2023, elles étaient nombreuses à répondre à l'appel de la grève féministe et à défiler partout en France contre la réforme des retraites, mais aussi pour dénoncer les inégalités professionnelles et le patriarcat. ■

POUR ALLER PLUS LOIN :

www.grevefeminsite.fr

Debout les femmes, 2021, Jour 2 fête, film de Gilles Perret et François Ruffin qui met au premier plan les invisibles, les travailleuses de l'ombre et les conduits jusqu'à l'Assemblée nationale.

Quinquennat 2017-2022, égalité femmes-hommes, grande cause, petit bilan ; Rapport de Oxfam.



Texte de
Margaux ALDEBERT

Le Dossier

Les femmes 1^{ères} victimes du mal logement

Les discriminations dans le logement jouent un rôle majeur dans le mal logement. Le 28^{ème} rapport de la fondation Abbé Pierre, rendu public en février porte un éclairage fort sur la question.

Moins bien payées que les hommes, plus exposées aux emplois précaires et aux temps partiels, davantage impactées par la naissance des enfants, plus concernées par les violences sexistes et sexuelles, les femmes sont également celles qui pâtissent le plus des inégalités dans le logement, quelle que soit leur tranche d'âge et leur situation locataire ou propriétaire.

Un accès plus difficile à la propriété et une vulnérabilité sur le marché locatif

Elles sont moins propriétaires que les hommes, car ils ont une position plus favorable sur le marché du travail et ils héritent davantage quand les femmes reçoivent plus souvent une compensation financière de valeur moindre. Cette inégalité perpétue l'idée que l'homme serait un meilleur investissement pour faire fructifier le patrimoine familial.

Sur le marché locatif, les propriétaires demandent plus de garanties financières aux femmes. Enfin les familles monoparentales sont objet de discrimination sur le marché, surtout les femmes seules. Cette réalité est atténuée dans le logement social, sauf dans les zones tendues et pour les plus pauvres. Or les femmes seules avec enfants sont souvent les plus précaires. Elles sont aussi plus nombreuses à solliciter le parc HLM étant donné leurs ressources limitées mais leur accès au logement social se voit contraint par l'offre disponible. De fait elles sont plus sujettes au mal logement, par exemple à la suroccupation du logement que ce soit dans le parc privé ou social.

Les ruptures familiales constituent aussi un moment où les inégalités de genre s'accroissent. Tout d'abord, les femmes décohabitent plus tôt que les hommes et sont donc confrontées plus jeunes à un marché locatif compétitif. En moyenne elles quittent plus jeunes le domicile de leurs parents pour s'installer en couple avec des hommes souvent plus âgés ce qui génère une dépendance financière et affective qui

peut mener à des violences physiques et/ou psychologiques. A cela s'ajoute des inégalités dans la répartition des tâches ménagères.

En cas de séparation conjugale, les femmes sont davantage appauvries que leurs conjoints avec une perte d'environ 20 % de leurs revenus. Cette différence s'explique par la garde des enfants qui leur revient plus régulièrement et au besoin de retrouver un domicile car les hommes ayant des revenus plus conséquents, c'est eux qui ont contracté le crédit immobilier et gardent le patrimoine, alors que les femmes ont pris en charge les dépenses courantes du ménage sans valeur au moment du partage. Ces rapports inégalitaires dans les couples hétérosexuels peuvent conduire à des violences conjugales voire cas extrême au féminicide. En France 210 000 femmes sont victimes de violence et 17 % ont besoin d'être hébergées, d'après les chiffres officiels, quand elles quittent le logement. D'autres préférant ne pas perdre un toit décident de rester et sont exposées aussi à des formes de violences physiques ou psychiques. La situation s'aggrave quand il y a des enfants.

Les femmes représentent 5% des personnes à la rue.

Cette situation est particulièrement insécurisante pour une femme plus facilement victimes d'abus par exemple en cas d'hébergement chez un tiers en échange de service domestique et/ou sexuel. De même, elles sont aussi plus sujettes à se prostituer pour garantir leur autonomie financière et se loger.

Ces discriminations sont encore accentuées chez les femmes étrangères, sans papier, transgenres ou pauvres. Ces discriminations liées au genre attestent de la dimension « *intersectionnelle* » du mal logement et appellent à penser de manière globale une politique du logement, sociale, féministe et anti-raciste. ■



Femmes et CNL : elles témoignent

La CNL a toujours été une affaire de femmes. En plein cœur de la guerre 14/18, elles se sont organisées pour pousser le gouvernement de l'époque à promulguer un moratoire sur les loyers. Aujourd'hui les femmes sont majoritaires en nombre d'adhérentes dans la CNL et il est important que dans les prochaines années elles prennent la place qui leur est due dans l'animation de l'association.

Les dernières enquêtes montrent que la crise du logement impacte d'abord les femmes. Quand 20 % de la population subit de mauvaises conditions de logement, ce taux atteint 40 % pour une femme célibataire avec un enfant, et 59 % si elle a trois enfants ou plus. La question de l'engagement des femmes dans la lutte et le militantisme locataire est bien une question clé du développement de la CNL.

Marie Laure et Nathalie font partie toutes deux des nouveaux visages de la CNL. Elles témoignent sur leur engagement.

Marie-Laure Ange : "A l'écoute et solidaire"



Elle raconte de sa voix riieuse qu'elle vit à Fontenay aux Roses, au 53 rue Paradis. C'est sous ces cieux cléments qu'elle a rejoint l'amicale CNL. Au départ « *juste adhérente* » la quinquagénaire s'est prise

au jeu du militantisme locataire. « *Maman de 4 garçons dont des jumeaux en terminale, je suis connue de tous ici. J'avais envie de donner un coup de main et être utile aux autres* ». Elle est rapidement devenue une référence pour tout le quartier d'autant que « *travaillant à son compte à domicile* » elle est facilement joignable et disponible.

Dès 2019, elle est approchée pour devenir administratrice CNL mais elle décline l'offre car considère qu'elle n'est pas prête. Elle préfère apprendre le rôle de représentante des locataires auprès de l'élue sortante, Françoise Soury, qui la familiarise avec la tâche. En décembre dernier, c'est tout naturellement que cette dernière lui cède le bâton de relais. Marie-Ange entre au CA de Hauts-de-Seine Habitat. Entre temps elle est devenue Présidente de l'amicale. « *Il y a une grosse actualité de démolition construction à Paradis. Avec la CNL, nous avons œuvré pour obtenir des garanties sur le relogement des habitant-es* » confie la militante. On voit qu'elle prend à cœur ses mandats. Tous les vendredis, elle tient la permanence où elle accueille les locataires confrontés à des problèmes de travaux ou différents préjudices. Parmi eux beaucoup de femmes qui n'hésitent pas à la féliciter. Sans doute apprécient-elles de voir une maman et femme

**« LA QUESTION DE
L'ENGAGEMENT DES FEMMES
DANS LA LUTTE ET LE
MILITANTISME LOCATAIRE
EST BIEN UNE QUESTION CLÉ
DU DÉVELOPPEMENT
DE LA CNL »**

Texte de
Marie-Pierre VIEU

Le Dossier

du quartier devenir une militante et élue chevronnée.

Avant la CNL, Marie Laure n'a eu ni autre engagement ni carte mais son moteur a toujours été la solidarité. Aujourd'hui elle multiplie les combats. Depuis le début du mouvement contre la réforme des retraites, elle est présente dans toutes les manifs, « *la CNL y appelle* » et là encore le seul moyen d'y arriver est de jouer collectif.

Nathalie Rajay : "Ne jamais rien lâcher"



« J'ai eu un souci avec mon bailleur social. Une mini tempête a abîmé les volets de ma petite maison. Je voulais faire valoir mon droit à un dédommagement. » raconte Nathalie Rajay.

Pour accélérer la procédure et se donner toutes les chances de gagner, elle fait appel à la CNL. « *Pour être complètement honnête, je suis un peu déçue par le manque de combativité affiché. Sans doute mon tempérament plus pugnace. Cependant quand m'est proposé d'entrer dans l'association, je réponds par l'affirmative.* » poursuit-elle.

La quinquagénaire a déjà une longue habitude de la lutte. Après avoir été assistante de direction en région parisienne, chargée de développement et commerçante, elle est aujourd'hui à la recherche d'un emploi. De la même manière elle a décidé de ne rien céder à son bailleur et avec la CNL, elle se donne les moyens d'aller au bout de son combat : elle s'informe sur tous les obligations de son bailleur, multiplie les mails pour l'intimer de faire les travaux, n'hésite pas à engager une procédure en justice où elle obtient gain de cause mais elle doit poursuivre la bataille

pour que les travaux soient effectifs. Le bras de fer se poursuit encore...

En parallèle, elle s'implique de plus en plus dans la CNL qui localement cherche un second souffle. Après les élections des locataires où l'association n'a obtenu qu'un siège d'administrateur (faute d'avoir déposé des listes complètes), une AG est convoquée pour relancer l'activité. Le président sortant est démissionnaire. Nathalie décide de se présenter et est élue à, l'unanimité moins une abstention.

« *Pour moi ce sera un travail d'équipe sinon rien.* » explique-t-elle. Une première réunion aura lieu le 16 mars afin que chacune et chacun fasse part de ses envies et de ses disponibilités et organiser la feuille de route de l'asso en conséquence. Avec évidemment un cap fixé : réceptionner et mettre en mouvement les personnes qui viendront solliciter l'amicale.

Quand on demande à Nathalie ce que peut être l'engagement spécifique des femmes dans une association locataire, elle répond du tac au tac : « *Les femmes doivent se battre, ne pas hésiter à se mettre en avant et ne pas attendre qu'on les sollicite. Je suis passée par des situations compliquées mais si j'ai appris quelque chose, c'est qu'il ne faut rien lâcher.* » ■

« LES FEMMES DOIVENT SE BATTRE, NE PAS HÉSITER À SE METTRE EN AVANT ET NE PAS ATTENDRE QU'ON LES SOLLICITE »

Solidarité avec les populations de Turquie et la Syrie !

Le 6 février dernier, un séisme de magnitude 7-8 (sur une échelle allant jusqu'à 9 !) a secoué le sud de la Turquie et le nord de la Syrie. Quelques 23 millions de personnes ont été touchées dont environ 5 millions de personnes vulnérables.

Au 2 mars, on dénombrait près de 55 000 victimes, des milliers de blessés et de sans-abris et plus de 400 000 personnes évacuées. Sans compter les habitations, voiries, électricité, communication... Les dégâts matériels sont considérables. Depuis le 6 février, près de 10 000 répliques ont eu lieu. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ce drame est le plus meurtrier dans la région et figure aussi parmi les cinq séismes les plus meurtriers de ce siècle. Rappelons-nous le drame de Bamyan en Iran, ceux au Japon ou en Indonésie. Le 1^{er} mars dernier, un séisme de 6,2 a frappé également le Mexique. La mobilisation européenne a été faible au début, au point que les organisations humanitaires ont brandi la menace de flux migratoires massifs pour tenter d'obtenir les moyens médicaux et financiers nécessaires.

La terre tremble et c'est normal. Ce qui l'est moins est la persistance de l'homme à penser qu'il peut contrôler les mouvements de la nature sinon celui de s'en prémunir. Le cas de la Turquie est symptomatique de cet aveuglement. Les autorités ont fortement tardé à intervenir au point que Recep Tayyip Erdogan, le président turc, a été obligé de faire ses excuses publiques. La gronde a été d'autant plus grande que le gouvernement turc avait déjà fortement tardé en 1999 lors d'un précédent séisme majeur tout en promettant de se garantir contre les futures catastrophes... en vain !

Surtout, la colère des habitants a été très rapidement motivée par les défauts de construction des habitations alors que la situation sismique de la région est connue. Le drame a révélé la forte corruption et le rôle des

promoteurs immobiliers qui n'ont pas respecté les obligations d'adaptation des constructions aux normes anti sismiques. Le parti au pouvoir accordait des permis à la construction de bâtiments qui défiaient de manière flagrante les règles sismiques. Jusqu'à 75 000 bâtiments ont bénéficié de telles permissions dans la seule zone sismique. Plus de 600 personnes du secteur du bâtiment sont actuellement visées par des enquêtes pour leur responsabilité dans des effondrements d'immeubles.

La situation syrienne est autrement plus complexe, dans une région morcelée par près de douze années d'un conflit qui a fait près de 500 000 morts et déplacé des millions de personnes (combien de réfugiés accueillis en France ?).

Malgré les appels à augmenter d'urgence l'aide humanitaire, les camions peinent à traverser la frontière turque. À Damas, seuls des avions chargés d'aide humanitaire affrétés par les pays arabes arrivent régulièrement. Les pays occidentaux, eux, restent aux abonnés absents. Jusqu'au 23 février dernier et à l'assouplissement des sanctions pour une durée de six mois, les États-Unis, la France et nombre de pays européens ont refusé d'apporter leur aide directement au gouvernement syrien, ce dernier étant, d'ailleurs, soupçonné de détourner l'aide vers le marché noir !

Cette catastrophe est révélatrice non seulement de la capacité d'aveuglement de l'homme devant les urgences de l'environnement mais surtout de son appétence à l'exploiter pour des profits immédiats. "*L'homme est un loup pour l'homme*" disait Plaute repris par Hobbes, c'est là notre danger... ■

Texte de
Alain GAULON

L'Actu

Ukraine, un an après...

Le 24 février 2022, les forces armées russes envahissaient le territoire ukrainien sur trois fronts au nord, à l'est et au sud du pays. Moscou rêvait d'une guerre éclair mais s'est heurté à la résistance inattendue des Ukrainiens, depuis puissamment soutenus par le camp occidental.

Un an après, l'armée russe a dû reculer sur tous les fronts et a subi des pertes considérables. On parle de 200 000 victimes (morts et blessés). Côté ukrainien, le pays est meurtri par les destructions, les pertes humaines et l'exil de près de cinq millions de personnes. La guerre est devenue une guerre de tranchée, une guerre d'usure et va s'inscrire dans la durée... !

La Confédération Nationale du Logement condamne fermement cette attaque, comme toutes les guerres, qui n'ont d'autres objectifs que d'asseoir encore plus durement un impérialisme économique face à un autre impérialisme. Cette guerre est devenue un terrain de jeu qui n'a d'autres visée que l'accaparement des ressources. Jean Jaurès le disait déjà à la veille de la première guerre mondiale en affirmant que *"le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage"*.

La France a très tôt été totalement solidaire de la tragédie ukrainienne en s'associant aux envois d'armes, de biens de premières nécessités et en accueillant 115 000 réfugiés. Cet accueil a coûté environ 634 millions d'euros a estimé la Cour des comptes. L'essentiel des dépenses de l'Etat concerne l'allocation versée à ces déplacés (218,46 millions d'euros) et le coût de leur hébergement (253,27 millions d'euros). Si cela a été essentiel au regard de nos valeurs humanistes et universelles, on peut regretter que ne soient pas mis autant de moyens pour les réfugiés d'autres crises mondiales.

Cette guerre entraîne des conséquences importantes sur le quotidien des Français, servant parfois d'excuse à des divisions qui n'ont rien à voir avec ce conflit. La crise énergétique en est un exemple, la guerre provoquant des pénuries d'approvisionnement

de gaz et des inquiétudes sur l'électricité. Cela n'a pas empêché les grands groupes de faire des profits énormes depuis deux ans sur le dos des consommateurs. La vraie crise des énergies a été provoquée par la mise en concurrence et la fin d'un service public permettant de réguler les prix et les consommations.

Un autre exemple est celui de faire croire que les réparations courantes comme celles des ascenseurs doivent attendre car les pièces de rechanges viennent de l'Est. C'est surtout le constat malheureux que les bailleurs ne suivent pas leurs prestataires et que ces derniers ne font pas de stocks ; c'est plus rentable économiquement parlant !

Pour le pouvoir d'achat des ménages, la crise ukrainienne constitue un avatar des crises que nous vivons depuis la crise sanitaire de 2020 et toutes celles à venir. Nous sommes déjà en 2023 et l'inflation explose, les prix flambent et les salaires stagnent. Nous sommes dans l'œil d'un cyclone systémique qui va nous entraîner encore durant des années dans une précarisation encore plus frappante des familles. La CNL devra être au rendez-vous des luttes sociales qui vont se succéder. ■



Ecoles : la mobilisation contre la carte scolaire est engagée.

1117. C'est le nombre de fermeture de postes annoncées par Le ministère en décembre dernier en Comité Technique Ministériel. Au 1^{er} mars, 4 651 fermetures de classes sont actées dans l'ensemble des départements pour seulement 2 400 ouvertures. Soit un solde négatif de 2 251 classes.

Avec de tels chiffres, la rentrée scolaire 2023 sera une catastrophe, la première depuis 2012 à enregistrer un solde négatif en dotation de moyens d'enseignement. Alors que les familles sont déjà touchées de plein fouet par l'inflation et paient le tribut des politiques de casse de l'emploi public, leurs enfants sont les premières victimes d'un pouvoir qui a décidé en connaissance de cause de démanteler l'école publique, l'ascenseur social et le levier d'intégration république qu'elle a pu constituer durant des décennies..

La FSU, principal syndicat des enseignants parle d'un choix budgétaire et idéologique. Il est également un choix de partition territoriale amputant les villages de leur dernier maillon public, et donc d'une part importante de leur attractivité. L'Île de France n'est pas épargnée dont les quartiers vont vivre de véritables saignées. Les chiffres sont sans appels : 176 fermetures à Paris, en Seine Saint Denis, 145 dans le Val de Marne et 239 dans les Hauts de Seine mais également 102 en Seine et Marne, 188 dans les Yvelines, 109 dans le Val d'Oise et 107 dans l'Oise.

Un pouvoir sourd aux demandes de la communauté scolaire.

Si la colère grandit dans les écoles et les communes avec des actions de plus en plus fortes associant enseignants, parents d'élèves, élu-es et citoyen-nes, le gouvernement Borne affiche le refus de tout dialogue et refuse le principe d'engager des moyens supplémentaires dans les écoles. Ce choix conduit à un rééquilibrage scolaire au profit de l'école privée. Le quotidien Libération tirait la sonnette d'alarme en montrant combien cette situation à accroître la fracture sociale.

Ainsi si l'on s'en réfère au fichier de l'Indice de position sociale (IPS) par établissement, en 2021, sur les 500 collèges aux IPS les plus forts (catégories

socioprofessionnelles des parents d'élèves les plus élevées), 65% sont de type privé sous contrat quand ils représentent 3% des 500 derniers. Qu'en sera-t-il après cette nouvelle cure de rigueur imposée à l'école publique ?

Les syndicats enseignants dénoncent une carte scolaire de renoncement et appellent à l'action. Ils soulignent que la baisse démographique au lieu de constituer un argument pour fermer des classes et des écoles devrait permettre d'améliorer les conditions de travail.

Ils exigent un plan d'urgence pour l'école avec un engagement budgétaire pluriannuel permettant des recrutements massifs d'enseignant-es, baisser les effectifs dans toutes les classes, créer de postes d'enseignant-es spécialisé-es notamment pour la reconstitution des RASED qui s'avèrent un instrument essentiel pour une véritable priorité au primaire.

La CNL appelle à soutenir la lutte pour l'école. Nous savons à quel point, préserver une école publique de proximité est facteur d'autonomie sociale et au cœur des attentes des habitant-es. Dans chaque département et commune, participons de cette chaîne de la solidarité et de la résistance pour assurer l'avenir de nos enfants. ■



Texte de
Philippe TESTE

Vos questions nos réponses

Le monde du logement et de la consommation peut s'avérer complexe. En tant qu'association de défense des habitants, à nous de répondre à vos questions.

CONSOMMATION

3 jours après mon emménagement, je viens de m'apercevoir qu'un meuble a été endommagé durant le transport, puis-je engager la responsabilité du déménageur ?

Le contrat de déménagement est un contrat réglementé par le code de la consommation. En cas de problème lors d'un déménagement, la responsabilité du déménageur peut être engagée en raison de ses obligations professionnelles et du contenu du contrat signé. Oui, une réclamation reste possible dans les 10 jours après la livraison des biens, même si vous n'avez émis aucune réserve à la réception. Conformément à l'article L 224-63 du code de la consommation, vous avez encore la possibilité d'envoyer au déménageur un courrier de réclamation par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 10 jours la livraison. Attention, ce délai doit impérativement être respecté pour pouvoir porter l'affaire devant un tribunal si nécessaire. C'est un délai de forclusion après lequel il ne sera plus possible de faire valoir une réclamation. Ce délai passe à 3 mois lorsque la société ne vous a pas fourni, en même temps que le devis, le document qui rappelle les règles de responsabilité de l'entreprise de déménagement. Dans un arrêt du 1er février 2023, la Cour de cassation a répondu à la question de savoir à quel moment intervenait la réception ; Dans ce litige les meubles avaient été déposés par le déménageur dans un garde-meuble de sa société. Prétextant le non-paiement de la facture par le consommateur, il lui avait refusé l'accès, rendant ainsi impossible

pour le client de pouvoir vérifier le bon état des biens. La Cour de cassation a rappelé que la livraison s'accompagne de la remise physique des biens au destinataire ou à son représentant, qui l'accepte.

De façon générale, à la réception de vos meubles, faites part de vos réserves sur le bon de livraison qui doit vous être remis. En effet, lorsque les réserves sont inscrites sur ce document, la dégradation est présumée. Ainsi, vous n'aurez aucune preuve à fournir. Dans le cas contraire, vous devrez prouver que le bien a été endommagé au cours de la livraison.

Si la réclamation amiable ne parvient pas à résoudre le conflit, une procédure judiciaire peut être engagée dans un délai d'un an. Pour un litige de déménagement, vous aurez affaire avec le tribunal de proximité ou le tribunal judiciaire. Vous pouvez saisir le tribunal du lieu où se trouve le siège de l'entreprise de déménagement ou celui de l'endroit où le déménagement a été effectué.

Réf. : Article L.224-63 et L.224-64 du code de la consommation ; civ. 1re, 1er févr. 2023, n° 21-13.029

LOGEMENT

Mauvais fonctionnement du chauffage : est-il possible de réclamer une indemnisation au propriétaire ?

Oui, si l'équipement de votre logement connaît des dysfonctionnements, vous pouvez réclamer des dommages-intérêts à votre propriétaire. En effet, selon l'article 1719 du code civil, le bailleur est obligé d'assurer au locataire la jouissance paisible de la chose louée. Il en résulte qu'il peut être condamné à indemniser le locataire, en cas de cou-

pures de chauffage. C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation dans un arrêt de la 3ème chambre civile du 11 octobre 2018, 17-21.286L

« Vu l'article 1719 du code civil ; Attendu que, pour rejeter la demande de Mme X... en indemnisation du trouble de jouissance consécutif à des coupures de chauffage, l'arrêt retient qu'aucune précision n'est fournie quant aux causes de ces coupures dont rien n'indique qu'elles soient imputables au bailleur et que celui-ci ne peut être tenu des dysfonctionnements ponctuels des appareils dont il doit assurer l'entretien ; Qu'en statuant ainsi, alors que le bailleur est obligé d'assurer au locataire la jouissance paisible de la chose louée, la cour d'appel a violé le texte susvisé ; »

Un locataire victime de dysfonctionnement de son chauffage, avec de courtes interruptions, peut donc demander une indemnisation au propriétaire. Dans cette affaire, pour s'opposer à la demande du locataire, le propriétaire faisait valoir que les problèmes étaient ponctuels et leur origine inconnue. La Cour de cassation considère cependant que la cause des dysfonctionnements est sans importance, le propriétaire étant tenu par la loi d'assurer au locataire la jouissance paisible de la chose louée.

Comment est évalué le préjudice dû au dysfonctionnement de chauffage ? Le préjudice de jouissance est soumis à l'appréciation souveraine des juges du fond et est donc assez aléatoire. Le préjudice doit être suffisamment prouvé tant dans son principe que dans son étendue pour être correctement indemnisé.

Réf. : Article 1719 du code civil ; civ.3ème, 11 octobre 2018, 17-21.286L. ■

"J'ai voulu déposer une loi d'ensemble pour le logement"

Stéphane Peu est membre du Parti Communiste Français (PCF) et député depuis juin 2017 de la 2^{ème} circonscription de Seine Saint-Denis. Il a été adjoint au Maire de Saint-Denis en charge du logement puis de l'habitat où il s'est battu contre la spéculation immobilière et les marchands de sommeil. Il a longtemps été responsable logement du PCF.



Stéphane Peu à l'Assemblée Nationale

1. Le 15 décembre 2022 vous avez déposé à l'Assemblée une proposition de loi visant à garantir l'accès au logement pour tous et la préservation du pouvoir d'achat des ménages, quelle est son actualité parlementaire ?

Cette proposition de loi sur le logement a en effet, été déposée sur le bureau de la présidence de l'Assemblée nationale en décembre dernier. Pour l'heure, elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour mais rien n'empêche évidemment la majorité présidentielle de faire en sorte qu'elle le soit. Je l'ai, pour ma part, présentée fin décembre au ministre du Logement, Olivier Klein, qui s'est dit très intéressé. Il ne lui reste donc plus qu'à passer des paroles aux actes !

2. Ce texte qui contient 39 articles est une proposition de loi d'ensemble sur le logement et non pas sur un point précis comme la proposition de Loi Kasbarian. Pourquoi avoir fait ce choix ?

Lors de la précédente législature, j'ai déposé plusieurs propositions de loi visant à lutter efficacement contre les marchands de sommeil et le logement insalubre. Deux fléaux de notre société. Grâce à ces initiatives, des avancées législatives importantes ont été réalisées notamment à l'occasion de la discussion sur le projet de loi Elan en 2018. Pour autant, la crise du logement dans notre pays ne se résume pas uniquement, hélas, à ces deux sujets. Les raisons de cette crise sont multiples et les attaques répétées de ces dernières années du président Emmanuel Macron et de sa majorité ont aggravé durement la situation. Aussi, plutôt que de verser des larmes de crocodile à l'occasion de drames du mal-logement et du sans-abrisme, ou faire semblant de s'affairer à trouver des solutions quand « tombe » chaque année le rapport de la Fondation Abbé Pierre, j'ai pris l'initiative de travailler à une proposition de loi sur le logement qui essaye de prendre en compte tout le

IL RESTE ENCORE BEAUCOUP À FAIRE. PARMI LES MESURES QU'IL FAUDRAIT PRENDRE, JE PENSE NOTAMMENT À L'AUGMENTATION DES APL ET DU " FORFAIT CHARGE ", À LA SUPPRESSION DE LA RLS, AU GEL DES LOYERS

Texte de
Margaux ALDEBERT

Le Logement

spectre de cette crise (hormis le logement insalubre traité dans mes précédentes propositions de loi) : logement public, logement privé, aide à la pierre, aides au logement, garantie des risques locatifs,...

3. La dernière loi structurante dans le logement est la loi élan de 2018. Comment votre loi se positionne-t-elle vis-à-vis d'elle ?

J'ai eu l'occasion de le dire à de très nombreuses reprises à l'époque, cette loi est une grande attaque et fracture avec de ce qu'était notre politique du logement. D'inspiration libérale, elle utilise de vieilles recettes éculées visant à faire croire à l'opinion publique que la clé pour venir à bout de la crise du logement c'est le marché. Or, tous les pays qui se sont soumis à cette vision le regrettent...et pour ce qui nous concerne nous voyons déjà les effets délétères de cette loi. La construction de logements a chuté, les offices publics HLM sont exsangues financièrement... Les seuls effets positifs de cette loi sont les mesures contre les marchands de sommeil, et pour cause, il s'agit de mesures reprises d'une de mes propositions de loi.

4. Aujourd'hui la moitié des bailleurs sociaux ont relevé une hausse de 10 % des impayés de loyers, les prix de l'énergie s'envolent et le loyer est le premier poste de dépense des Français et Françaises. Que préconisez-vous pour protéger les locataires ?

La crise du pouvoir d'achat n'en est qu'à ses débuts. Il n'y a évidemment pas que l'augmentation des prix de l'énergie qui est responsable de cette situation, même si elle a un impact important. J'ai d'ailleurs déposé plusieurs questions écrites sur le sujet, notamment pour que le bouclier tarifaire mis en place pour les particuliers puisse être élargi aux locataires HLM et habitants des copropriétaires, mais également aux bailleurs. Si le gouvernement a entendu les alertes, il reste encore beaucoup à faire. Parmi les mesures qu'il faudrait prendre, je pense notamment à l'augmentation des APL et du « forfait charge », à la suppression de la RLS, au gel des loyers... Autant de mesures que le gouvernement refuse de prendre et qui pourtant apporteraient, à peu de frais, de l'oxygène dans le budget des locataires.

5. D'après les derniers chiffres 15 millions de personnes sont en situation de logement fragilisée et 4,1 millions de personnes sont mal logées, la construction de logement est en berne et les prix du foncier s'envolent. A votre avis quelles sont les mesures qui peuvent répondre à la crise actuelle ?

C'est tout le sens de la PPL que je viens de déposer. Après des années de coupes budgétaires, on s'étonne d'assister à une chute de la construction, à une augmentation du nombre de mal-logés et de sans-logis, à une explosion des jugements d'expulsion, et à un nombre toujours plus élevé de demandeurs de logement. Mais il n'y a rien de surprenant à cela. On ne peut pas indéfiniment faire croire qu'on peut baisser les budgets sans conséquence sur la production de logements. Alors, pour venir à bout de la crise que nous traversons, il faut d'abord commencer par doter notre pays de moyens financiers et renouer avec notre histoire singulière sur le sujet. Elle a prouvé son efficacité : une jambe publique et une jambe privée. La crise que nous traversons est avant tout une crise du logement abordable. Il faut donc réinvestir ce champ en remettant en place de vraies aides à la pierre, et des outils efficaces contre le logement cher et la spéculation immobilière. En réalité, il n'y a rien à inventer. Comme je le disais plus haut, notre pays a une histoire particulière en matière de politique du logement. Il a su inventer et innover, il faut poursuivre cela en s'adaptant aux enjeux d'aujourd'hui.

6. On oppose souvent les enjeux de construction de logement à ceux de l'artificialisation des sols. Est-ce que votre proposition est celle d'une troisième voie qui prend en compte les enjeux environnementaux et du besoin de logements est-elle possible ?

Cette PPL s'adapte aux enjeux environnementaux évidemment. La rénovation énergétique des logements en est une. Nous ne pouvons plus accepter que des gens vivent dans des passoires thermiques. Cela met en danger leur santé et c'est épouvantable pour la planète. Je propose donc, par exemple, d'étendre le permis de louer et un renforcement du dispositif « *Ma prime renov* » en garantissant un zéro reste à charge. ■

**INDICE DES PRIX À LA
CONSOMMATION DÉTAILLÉS
JANVIER 2023**

En janvier 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,4 % sur un mois et de 6,0 % sur un an

ALIMENTATION

JANVIER 2023.....EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 1,7
Sur un an + 13,3

Café, thé et cacao + 0,8
Sur un an + 13,8

Pain et céréales + 1,8
Sur un an + 13,4

Lait, fromage et oeufs + 1,9
Sur un an + 19,1

Fruits + 0,6
Sur un an + 7,7

LOYERS, EAU, ORDURES MÉNAGÈRES

JANVIER 2023.....EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 0,0
Sur un an + 2,0

SANTÉ

JANVIER 2023.....EN POURCENTAGE %

Sur un mois - 0,7
Sur un an - 0,6

ÉNERGIE

JANVIER 2023.....EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 3,9
Sur un an + 16,3

RESTAURANTS ET HÔTELS

JANVIER 2023.....EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 0,4
Sur un an + 4,7

HABILLEMENT

JANVIER 2023.....EN POURCENTAGE %

Sur un mois - 8,3
Sur un an - 2,8

Indice de référence des loyers (IRL) : Au quatrième trimestre 2022, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3,5 %. Il s'établit donc à 137,26.

Négociations dans la grande distribution : la facture va encore grimper.

Les négociations sur les prix payés par les distributeurs aux agro-industriels se sont achevées le 3 mars et ont scellé une augmentation d'« environ 10 % ».

Dans un contexte où les prix dans l'alimentation ont déjà explosé, cette situation risque d'ouvrir dans le pays une nouvelle crise majeure, après celle des retraites.

Une hausse d'au moins 10%

Les négociations commerciales entre les supermarchés et l'industrie agroalimentaire ont lieu chaque année. Elles ont été cette fois particulièrement houleuses car leur conclusion aura un impact direct sur le ticket de caisse des consommateurs. Ceux-ci qui ont déjà vu leur pouvoir d'achat dégringoler en raison d'une inflation alimentaire évaluée par l'Insee (Institut national de la statistique) à 14,5 % sur un an en février dernier, ne peuvent supporter une nouvelle cure d'austérité. Et pourtant...

Le chiffre précis de la hausse des prix obtenue par les industriels devrait être affiné dans les prochaines semaines mais on parle d'« entre 10 et 12 % » pour répercuter la flambée de leurs coûts de production » selon l'Ania (Association nationale des industries alimentaires). Ils avaient en mars dernier obtenu une hausse d'environ 3 %, avant que l'inflation galopante, liée notamment à la guerre en Ukraine, ne conduise à la réouverture de négociations pour répercuter le coût des matières premières agricoles, des emballages, puis du gaz et de l'électricité. « *Ce que nous demandons est plus élevé que les années précédentes* » dans le but de mieux rémunérer les éleveurs » a souligné sur RMC le porte-parole du géant laitier Lactalis, Christophe Piednoël.

Avis de tempête sociale

Inaugurant le Salon de l'agriculture samedi, Emmanuel Macron réagissant à ces négociations a appelé les supermarchés à « participer à l'effort », estimant que l'industrie agro-alimentaire avait déjà fourni « un effort considérable ces dernières années ».

Sans plus de précisions, le porte-parole du gouvernement Olivier Véran a promis mercredi 1^{er} mars que le gouvernement tâcherait de « casser les prix du quotidien » pour préserver le pouvoir d'achat des Français. Parmi les mesures envisagées, un panier-inflation proposé par la ministre déléguée au Commerce, Olivia Grégoire. Mais cette hypothèse a définitivement été écartée par le gouvernement français le 5 mars, le gouvernement préférant laisser le choix aux distributeurs de proposer eux-mêmes une sélection de produits moins chers. Fin février les restos du cœur ont annoncé les chiffres concernant l'hiver 2022/23. Le nombre de personnes accueillies marque une hausse de 22 % durant les 3 premiers mois de campagne. Parmi elles ce sont +25 % de jeunes et une très forte fréquentation de familles avec jeunes enfants. Jusqu'où le déni du gouvernement face à la détresse des plus fragiles ?

La CNL appelle à amplifier sa bataille pour le pouvoir d'achat notamment en assurant le blocage des prix des produits de première nécessité, gagnant la bataille pour la gratuité des premiers mètres cubes d'eau et des premiers Kwatt d'électricité. ■

Texte de
Marie-Pierre VIEU

La Conso

Compléments alimentaires : Peut-on se fier aux allégations nutritionnelles et de santé ?

La CNL est l'invitée du consomag de mars aux compléments alimentaires.

C'est un marché qui ne connaît pas la crise. En 2019, les compléments alimentaires en France pesaient 2,09 milliards d'euros. Un an plus tard, le chiffre d'affaires a fait un bond de 1,9 % pour arriver au montant de 2,13 milliards d'euros. A l'horizon 2024 il devrait peser dans les 2,50 milliards d'euros. Autant dire que le secteur est l'objet de toutes les convoitises et qu'il s'agit dès lors de l'encadrer de manière à s'assurer que les bénéfices nutritionnels et de santé revendiqués sont bien réels.

Des contrôles sont désormais imposés. Les allégations nutritionnelles et de santé sont des mentions, images ou symboles utilisés pour valoriser ces denrées alimentaires sur le plan nutritionnel ou de la santé. C'est désormais un règlement européen, applicable dans l'ensemble des Etats membres, qui régit l'emploi de ces mentions dans les communications à caractère commercial des denrées alimentaires : le règlement (CE) n°1924/2006.

Cette réglementation est-elle suffisante ?

Les allégations nutritionnelles et de santé sont soumises à autorisation de l'EFSA qui contrôle qu'elles sont compréhensibles, pertinentes et fondées sur des preuves scientifiques. Seules les allégations autorisées par le biais de cette procédure peuvent être utilisées par les opérateurs du secteur agro-alimentaire : c'est le principe des listes positives. Toutefois une enquête de 2020 de la DGCCRF (service du ministère de l'économie chargé de veiller au bon respect du droit de la consommation par les entreprises) a révélé un taux d'anomalies de 60 % sur les 75 opérateurs contrôlés.

Parmi ces anomalies, on trouve des allégations de santé non autorisées comme, par exemple « *L'ananas est un actif minceur naturel* ». On trouve aussi des allégations nutritionnelles non conformes par exemple l'absence de mentions obligatoires prévues par le règlement européen et par d'autres

textes réglementaires. Enfin une autre anomalie concerne la présence d'au moins une allégation thérapeutique pour la moitié des opérateurs contrôlés alors que ces allégations sont interdites ...

Revendiquer la diminution des risques de maladie OUI, la prévention ou la guérison d'une pathologie NON.

Si une allégation de santé peut revendiquer la diminution d'un facteur de risque ou celle d'un risque de maladie, elle ne peut pas comporter de mention thérapeutique indiquant que tel nutriment prévient une pathologie ou la guérit. Si vous trouvez sur un emballage ou sur une publicité des mentions telles que « *Réduit la douleur arthritique* » ou encore « *L'huile de concombre traite les maladies psychiatriques* », passez votre chemin. C'est une fausse information !

Quoi qu'il en soit, pour éviter tout danger sur votre santé il est important de bien se renseigner avant de prendre un complément alimentaire et surtout garder en tête que la prise d'un complément alimentaire ne doit pas se substituer à une alimentation variée et équilibrée. ■

Pour retrouver la CNL sur consomag :
[@cnlconfederationnationale6080.](https://www.consomag.fr/@cnlconfederationnationale6080)



Redécouvrir "Les Combattantes", une série qui veut visibiliser les femmes lors de la Grande Guerre.

Comme l'essayiste Titou Lecoq l'a écrit, « *les femmes sont les grandes oubliées de l'Histoire* ». C'est à partir de ce constat et pour pousser au devoir de mémoire qu'Iris Brucher a produit la série "Les Combattantes".

La série diffusée sur TF1 du 2 au 23 septembre 2022 et aujourd'hui disponible en replay sur MyTF1 et sur Netflix, est une mini-saga historique et féministe. Elle nous plonge en septembre 1914, alors que la Première Guerre mondiale vient de commencer et que déjà se multiplient les cadavres. Près de la frontière allemande, à l'est de la France, on va suivre le parcours de quatre femmes qui tentent d'exister.

Dire que cette saga est sans défaut serait mentir, mais elle parvient à tenir en haleine, démarrant fort et sans temps mort. On peut saluer surtout la diversité du casting féminin composé d'Audrey Fleurot, Julie de Bona, Camille Lou et Sofia Essaïdi. Elles incarnent des femmes de différents âges, classes sociales, origines et parcours. Chacune dispose de son propre arc narratif et n'est pas le faire valoir d'un autre personnage. Marguerite (Audrey Fleurot, la Morgane Alvaro de HPI) est une prostituée parisienne à la recherche de son fils qui devient ambulancière pour pouvoir suivre le régiment où il a été incorporé. Caroline (Sofia Essaïdi, connue d'abord comme auteure-compositrice-interprète) incarne l'épouse d'un industriel parti

au front et qu'elle va remplacer à la tête de l'usine. Agnès (Julie de Bona, déjà vue sur TF1 dans le Bazar de la charité) est la mère supérieure d'un couvent transformé en hôpital militaire qui découvre l'amour et le désir pour un soldat allemand et Suzanne (Camille Lou, également dans le Bazar de la charité et Je te promets sur TF1) une jeune infirmière en fuite après un avortement qui s'est mal passé et qui se révèle être une chirurgienne de génie. Toutes les quatre ne se cantonnent pas à des rôles de soutien aux personnages masculins ou de potiches, au contraire le développement de leurs personnages féminins est ce qui fait avancer l'intrigue. Et même si on ne déroge pas au caractère mélodramatique des grandes séries populaires diffusées en heure de grande écoute, on peut noter l'accent mis sur l'entraide féminine et la sororité.

Pour conclure, c'est un divertissement qui fait du bien, car il met en scène des femmes courageuses et riches qui ont joué un rôle méconnu dans la première guerre mondiale : infirmières, ambulancières, chefs d'entreprises, passé sous silence. ■



Texte de
Marie-Pierre VIEU

Le Mag

Sarah Bernhardt : une femme libre

CENTENAIRE. Du 11 avril au 27 août 2023, le musée du Petit Palais (Paris) rendra hommage à Sarah Bernhardt pour le centenaire de la mort de l'artiste. Plus de 500 œuvres exposées retraceront sa vie de tragédienne mais également de peintre et sculpteur. Une occasion de se replonger dans le parcours d'une femme d'exception, qui a su marquer son siècle.

Aujourd'hui on parlerait de « star » et sa notoriété serait comparable à celle d'une Madonna ou Beyonce. Sarah Bernhardt décédée en 1923 à l'âge de 79 ans, a en effet vécu une vie d'icone se produisant dans les plus grandes capitales européennes et aux États-Unis, remplissant des chapiteaux de 3 000 places et réalisant des recettes colossales pour l'époque (de 20 à 40 millions d'euros). Mais pour expliquer la postérité de celle qui avant Joséphine Becker a enflammé la France, il faut également considérer la trajectoire de vie de cette femme hors normes.

Figure du « romantisme »

La petite Sarah naît en 1844 à Paris dans un foyer éclaté. Sa mère, juive originaire de Hollande est modiste et courtisane sans le sou tandis que l'identité de son père lui restera toujours inconnue. L'enfant très tôt doit apprendre les mécanismes de la survie. La jeune femme développe une âme de militante n'hésitant pas à se mettre en danger pour défendre des causes considérées comme justes : le respect du droit des femmes, la lutte contre l'antisémitisme ou la lutte contre l'homophobie.

Dans le Paris assiégé de 1870, Sarah Bernhardt transforme son théâtre en hôpital militaire. Après

la Commune elle choisit de défendre la révolutionnaire et féministe Louis Michel condamnée à l'exil et la déportation outre-mer. La tragédienne prend aussi fait et cause pour Dreyfuss et soutient publiquement Emile Zola quand il publie son « *J'accuse* ». Plus tard elle exhortera les américains de soutenir les alliés dans la guerre 14-18 et n'hésitera pas à aller remonter le moral des troupes dans les tranchées.

Une femme libre

« *Sa voix est d'or* » écrit Hugo, tandis que d'autres préfèrent l'affubler des surnoms de « Divine » ou « *Scandaleuse* ». Une chose est certaine, c'est que Sarah Bernhardt traverse son époque avide de rencontres, de passions et ne se fixe aucune limite. Sa devise est « *quand même* », une manière de s'imposer à chaque moment de nouveaux défis. Elle bénéficie de la plume des grands auteurs de l'entre-deux siècles à commencer par Victor Hugo (l'ami), Alexandre Dumas, Edmond Rostand ou George Sand. A la fin de sa vie elle découvre encore le génie de Cocteau.

Celle à qui on attribue des liaisons amoureuses par centaines n'hésite pas, après 50 ans, à endosser les habits et les rôles de jeunes hommes dans "Lorenzaccio" d'Alfred de Musset, "Hamlet" de Shakespeare ou bien "L'Aiglon" d'Edmond Rostand. Elle va ensuite s'essayer au cinéma qui vient juste d'éclore en jouant "Hamlet" (toujours !) dans le film "Le Duel d'Hamlet" de Clément Maurice. Amputée d'une jambe en 1915, elle continue cependant à se produire sur scène.

Déjà mythique de son vivant jusqu'à inspirer des personnages de romans et des pièces de théâtre, Sarah Bernhardt incarne aujourd'hui une femme d'une modernité totale. ■

Exposition Sarah Bernhardt, et Dieu créa la star. 11 avril au 27 août 2023, le musée du Petit Palais, Avenue Winston Churchill 75008 Paris.



ZÉRO EXPULSION



**Avec LA CNL
mobilisez-vous !**

le 1^{er} avril 2023



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

8 rue Mériel - BP 119 - 93100 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 57 04 64 - Email : cnl@lacnl.com



Confédération Nationale du Logement



@La_CNL - www.lacnl.com



@CNlogement